



## LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

# LES GARDIENS DU TEMPLE

**D**ans le langage parlementaire, le mot « niche » désigne la journée réservée chaque année à un groupe pour examiner des propositions portées par ses députés. Nous nourrissions un secret espoir que les huit textes que nous avons présentés le 2 décembre dernier soient examinés sans esprit partisan et avec le souci de répondre à des préoccupations de bon nombre de citoyens. Cet espoir a été déçu. Finalement sans surprise puisque le chef de file des députés En Marche, Christophe Castaner, avait donné pour consigne à ses députés de se mobiliser ce jour-là pour ne surtout rien laisser prospérer de nos propositions.

La majorité et les ministres, fidèles à eux-mêmes, ont donc multiplié les prétextes pour que rien ne sorte de notre niche. Pas même un os à ronger ! Si ce n'est pas important en soi, ce qui est en revanche extrêmement grave c'est qu'en rejetant ces textes en bloc, ils ont désespéré un peu plus les citoyens qui attendaient une réponse à certains de leurs problèmes concrets et à leurs inquiétudes.

A tous les Français qui ne trouvent pas de médecin pour se soigner, ils ont dit : « Débrouillez-vous ».

Aux lycéens qui se trouvent démunis face à Parcoursup et à leur droit d'entrer dans les études supérieures, ils ont répondu : « C'est normal de stresser et nous ne pouvons rien faire pour vous aider ».

Aux Martiniquais qui doivent faire face au vieillissement de leur population, ils ont répliqué : « C'est votre problème pas le nôtre ».

A tous les citoyens qui s'inquiètent de la haine qui déferle dans la bouche de ceux qui prétendent les représenter, ils ont répondu : « Nous ne ferons rien pour faire reculer les discours racistes dans l'espace public ».

A tous les handicapés, leurs familles et leur proches, ils ont répondu : « Nous ne vous donnerons pas les moyens de votre autonomie ».

A ceux qui veulent plus de moyens pour la transition écologique, ils ont rétorqué : « Ce n'est pas nécessaire ».

Aux maires qui souhaitent conserver la gestion de l'eau, ils ont dit : « Pas la peine, le privé fera mieux ».

A ceux, enfin, qui veulent protéger

nos biens communs, ils ont répondu : « On ne touchera jamais au droit sacré de propriété ».

Répondant à l'appel de leurs chefs, les députés de la majorité se sont comportés en gardiens du temple jupitérien, entièrement dévoués à la défense des intérêts de la classe qu'ils défendent et par laquelle ils ont été élus, balayant l'ensemble de ces mesures. Pour assurer sa préservation, le système peut compter sur la vigilance et la fidélité de ses serviteurs.

Mais quels mots choisir pour désigner ces serviteurs ? Gardiens du temple jupitérien ? Où plus prosaïquement, puisqu'il s'agissait d'une niche, chiens de garde de leur maître ?

**André Chassaigne,**

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

# LA MAJORITÉ EN MARCHÉ, CERBÈRE DU SYSTÈME LIBÉRAL

*Bilan de notre journée d'initiative parlementaire du 2 décembre 2021*

## Face à l'urgence de la désertification médicale, le gouvernement reste inerte

Selon une consultation organisée par la FHF et Ipsos en 2019, 84% des Français sont favorables à l'obligation pour les médecins de s'implanter dans certains territoires lors de leurs premières années d'exercice. La même proportion d'entre eux considère que l'accès à de bons établissements de santé est le second critère le plus important pour assurer à chaque individu une égalité des chances dans la vie, juste derrière l'accès à de bons établissements scolaires (88%).

Conscients de cette réalité, et parce que nous expérimentons chaque jour sur le terrain les difficultés grandissantes que rencontrent nos concitoyens pour trouver un médecin, nous avons inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale du 2 décembre, une proposition de loi pour une santé accessible à tous et contre la désertification médicale. Une proposition comportant six mesures concrètes destinées, sinon à résoudre, du moins à atténuer les inégalités d'accès aux soins, pour permettre à chacun de se faire soigner, quels que soient ses revenus et quel que soit son lieu de résidence. Meilleure répartition des médecins sur le territoire, obligation d'un contrat d'engagement pour que les jeunes diplômés s'installent dans les territoires sous-denses, conventionnement sélec-



tif avec l'Assurance Maladie pour privilégier les zones en besoin, politique plus favorable aux centres de santé, maillage du système de soins garantissant l'accès à un établissement de santé à moins de 30 minutes du domicile, telles étaient les mesures que nous défendions. Tour à tour jugées « bizarres », « séduisantes mais inappropriées », qualifiées de « fausses bonnes idées » ces mesures pourtant solides et pragmatiques ont été rejetées en bloc par la majorité. Sourds aux demandes de nos concitoyens dont presque 12% n'ont pas ou plus de médecin traitant, le gouvernement et sa majorité ont écarté nos solutions « coercitives » vanté leur bilan, en particulier la suppression du numérisé, sans proposer la moindre solution immédiate en attendant qu'elle porte ses fruits.

Le large soutien apporté à nos propositions par les associations des maires (AMF) et des maires ruraux (AMRF), les associations de consommateurs ou encore de

l'association citoyenne contre les déserts médicaux nous confortent dans l'idée que tout n'a pas été tenté pour lutter contre la désertification médicale. Mais pour le gouvernement toute mesure coercitive est inenvisageable. « Aujourd'hui, vous refusez de voter ce texte, mais je suis convaincu que dans les temps à venir, le sujet va s'imposer et que vous serez obligés de faire évoluer votre position » a averti Sébastien Jumel, rapporteur, après avoir défendu âprement son texte. La suite lui a donné raison : interrogé par une auditrice sur France bleu pays d'Auvergne moins d'une semaine après notre niche, Emmanuel Macron affirmait sans blaguer qu'il faudrait être « très innovants, très volontaristes » sur ce « sujet clé ». On a envie de dire dommage. ♦

►►► Pour lire les interventions de [Sébastien Jumel, rapporteur](#), et [Alain Bruneel, orateur principal](#), consultez la rubrique interventions de notre site, à la date du 2 décembre 2021.

## Lutter contre les discours de haine dans le débat public

« Quelle image enverrait notre Assemblée si elle rejetait notre proposition visant à rappeler que les personnes condamnées pour racisme peuvent être punies d'inéligibilité ? Qu'elle considère que l'expression du racisme relève de la liberté d'expression ? Que pour elle l'incitation à la haine peut figurer dans le débat public sans que cela ne lui pose le moindre problème ? ». Cette question de Fabien Roussel lors de l'examen du texte qu'il défendait n'a pas semblé ébranler le gouvernement ni

les groupes Modem, Agir et LREM. Quant au groupe les Républicains, ils étaient tout bonnement absents. Aux moyens d'arguments juridiques plus fragiles les uns que les autres, les groupes se sont justifiés de ne pas vouloir voter notre résolution. Pourtant, il ne s'agissait pour l'Assemblée que de saisir le gouvernement afin que celui-ci rappelle aux magistrats concernés qu'une peine complémentaire d'inéligibilité peut être prononcée à l'encontre de celui qui est reconnu coupable d'incitation à la haine. Derrière cette résolution, ce sont bien l'ensemble des responsables publics qui font de la haine de l'autre un « business électoral » qui se trouvaient visés. Sans doute, si la loi dans son entier était appliquée plus souvent, certains réfléchiraient à deux fois avant de procéder à des épandages de haine tels que ceux

que nous connaissons quotidiennement au travers des réseaux sociaux et de certains médias. Mais non, la majorité a préféré s'abstenir de faire sa part pour juguler ce phénomène, invoquant... l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs. Ce faisant, elle participe elle aussi à banaliser ces discours, à les laisser se propager comme s'ils étaient sans conséquences pour les personnes qui en sont victimes. Il s'agissait non pas d'assurer la condamnation à l'inéligibilité des responsables publics proférant des propos racistes, puisque c'est bien au magistrat et à lui seul de prononcer la sanction, mais de rappeler solennellement aux juges le préjudice porté à la démocratie par de tels propos et l'indignité de ceux qui en sont les auteurs. Le gouvernement a préféré ne pas saisir l'opportunité qui lui était offerte de le faire. ♦

## AAH : la majorité s'enferme dans sa mauvaise foi

Le 2 décembre, pour la troisième fois depuis le début du mandat, nous avons mis à l'ordre du jour un texte pour obtenir la déconjugation de l'allocation aux adultes handicapés. (AAH). L'injustice de l'actuel calcul n'est plus à prouver. Il est tel que lorsqu'un bénéficiaire de l'AAH est en couple avec une personne percevant 2000 euros par mois, il en perd le bénéfice et se trouve, de fait, à la charge complète de celui-ci. L'ensemble des associations, la Défenseure des droits et la

Commission nationale consultative des droits de l'homme ou encore le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU sont favorables à sa modification. Rappelant aussi la mobilisation citoyenne autour de cette mesure de justice et d'humanité, Marie-George Buffet a dénoncé lors de son intervention générale « un acharnement incompréhensible contre ce texte ». « Seul contre tous, le Gouvernement cherche l'épuisement de la mobilisation mais l'espoir et la lutte pour la justice ne s'éteignent pas si facilement » a-t-elle poursuivi, promettant ainsi que les députés communistes resteraient mobilisés sur cette question. « Votre obstination vous conduit à faire un contresens historique » a aussi averti Stéphane

Peu, rapporteur, après avoir rappelé que « dès l'origine, les promoteurs de l'AAH [dont Simone Veil] la considéraient comme une allocation d'autonomie ». A la veille de la journée mondiale des personnes handicapées, le gouvernement a donc persisté dans son refus d'adopter cette mesure de justice et d'humanité. ♦

►►► L'intervention de [Fabien Roussel](#) est disponible sur notre site, rubrique interventions, à la date du 2 décembre. Les interventions de [Stéphane Peu, rapporteur du texte sur l'AAH](#), et [Marie-George Buffet, oratrice principale](#), sont également disponibles, au même endroit et à la même date.

## Pour la majorité, Parcoursup est une réussite

Largement critiquée pour son opacité et son inéquité, la plateforme Parcoursup a été défendue bec et ongles par la majorité et la ministre Frédérique Vidal lors de l'examen de notre texte visant à en atténuer les défauts les plus patents. « Des progrès restent certes à accomplir, mais regardons la réalité en face : grâce à la réforme du lycée et au déploiement de Parcoursup, nous sommes désormais en mesure d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet », a osé la ministre. Une attitude à peine croyable quand on sait que 82% des lycéens déclarent être angoissés par le système d'hyper-sélectivité de Parcoursup. « À tous ceux qui ont surmonté les inégalités sociales et qui ont empoché leur

baccalauréat avec fierté, on signale désormais que les portes des universités leur sont fermées ou que les places qui leur seront offertes ne correspondront aucunement à leur choix » a dénoncé Elsa Faucillon pour décrire la réalité à laquelle des milliers d'étudiants se trouvent confrontés chaque année. Si la reproduction sociale caractérise le système éducatif français, Parcoursup aggrave les inégalités existantes avant le baccalauréat et en crée de nouvelles. La mention du lycée d'origine qui permet aux élèves issus des lycées de « bonne réputation » de s'assurer une poursuite d'étude dans les meilleures filières en est le meilleur exemple. Comme le rappelait la rapporteure Karine Lebon, selon « le Défenseur des droits, ériger cette information en critère de sélection fait naître un risque important de discrimination ». En outre, Parcoursup a renforcé ces inégalités sociales en faisant reposer le choix des étu-

dants sur des stratégies scolaires qui nécessitent des ressources. Les premiers pénalisés par ce système sont les élèves issus des classes populaires car ils ne bénéficient pas du capital culturel ni économique requis pour trouver une issue favorable face à une réponse négative. Pour preuve de ce manque de lisibilité, des boîtes privées spécialisées dans le conseil lié à l'orientation s'enrichissent en laissant croire qu'elles aident les enfants à trouver une formation... Face au refus méprisant d'examiner nos propositions, Moétaï Brotherson a clos les débats en disant sa déception à la ministre : « Je pensais être né dans une République où le lieu d'où l'on vient ne détermine pas jusqu'où on peut aller. » ♦

▶▶▶ Retrouvez l'intervention d'Elsa Faucillon sur notre site, rubrique intervention, à la date du 2 décembre.

## Transition écologique : il faut rompre avec les dogmes budgétaires européens

« La transition écologique nécessite des investissements publics massifs, or les règles budgétaires européennes actuelles sont incompatibles avec cet effort. » Dans notre proposition de résolution européenne défendue le 2 décembre par André Chassaigne et Hubert Wulfranc, tous deux rapporteurs, nous proposons d'exclure du calcul des déficits publics des États les investissements qui concourent à faire baisser notre consommation énergétique tels la rénovation des logements, le développement des transports publics ou du ferroviaire. Cette proposition intervient alors que l'Union européenne a activé la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance

(PSC) jusqu'en 2023, suspendant ainsi l'exigence de respecter les critères de 3 % du PIB de déficit et de 60 % du PIB de dette.

La preuve est désormais faite qu'il est possible de s'affranchir de ces règles à l'origine de l'austérité budgétaire que nous subissons dans tant de domaines. En outre, la France étant sur le point de prendre la présidence de l'Union européenne, un engagement fort du gouvernement serait venu crédibiliser ses grandes déclarations sur le problème climatique. Il n'en a rien été. A coups d'arguments totalement fallacieux la ministre a écarté notre résolution, refusant la main tendue qui aurait permis un véritable changement de cap en la matière. ♦

▶▶▶ Les interventions d'Hubert Wulfranc et André Chassaigne sont sur notre site, rubrique interventions, à la date du décembre 2021.

## Vieillesse accélérée en Martinique

Mal anticipé, le vieillissement rapide de la population martiniquaise soulève de graves difficultés. La part des plus de 65 ans y est passée de 15% en 2010 à 22% aujourd'hui; elle devrait atteindre 50% en 2050. Manuela Kéclard-Mondésir a donc défendu une proposition de résolution pour un plan d'accompagnement de ce phénomène. La situation sociale de cette population vieillissante a de quoi inquiéter: en Martinique, un tiers des plus de 60 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation de précarité financière et de dépendance aux aides est aggravée par la vie chère, problématique centrale dans les Outre-mer. Fidèle au peu de considération qu'elle exprime régulièrement pour les territoires d'Outre-mer, la majorité a rejeté notre résolution. ♦

# Sur le Sahara occidental, il faut obliger le gouvernement français à s'exprimer.

**Le groupe, sur votre proposition, a demandé une séance de contrôle sur le respect par la France du droit international, avec un zoom sur le Sahara occidental. Pourquoi ce choix ?**

Cette séance se tient dans le cadre du travail de contrôle du gouvernement. Plusieurs fois par an, les groupes parlementaires proposent un sujet sur lequel ils veulent effectuer ce contrôle. L'amitié entre les peuples, la paix et la solidarité étant des valeurs cardinales pour nous, il nous a semblé nécessaire de contrôler ce que fait la France dans le cadre du respect du droit international. Lors de ce débat nous pourrions interroger le ministre sur de nombreux sujets, par exemple sur comment et pourquoi la France laisse s'installer un régime d'apartheid en Israël ? Il était fondamental aussi de faire un focus sur le Sahara occidental, parce que ce territoire connaît un « conflit gelé ». Il appartient à la République Arabe Sahraouie Démocratique, mais est occupé en grande partie par le Maroc. Or, les parties au conflit ne s'entendent pas, et rien n'avance depuis près de 45 ans, alors que des centaines de milliers de Sahraouis vivent dans des campements de réfugiés en Algérie dans le désert.

**Pouvez-vous nous expliquer les racines de ce conflit ?**

En droit international les résolutions des Nations-Unies sur ce



« LA RÉSISTANCE SAHRAOUIE A REPRIS LES ARMES CONTRE LE MAROC DEPUIS NOVEMBRE 2020. IL Y A DONC URGENCE. »

conflit sont simples. Suite au départ de l'Espagne, qui était la puissance coloniale, le Sahara occidental a été envahi par le Maroc, en revendiquant la « marocanité » de cet espace. Or, les Nations unies attestent que ce territoire est peuplé par le peuple Sahraoui, et qu'en tant que peuple à part entière, il a un droit à exercer son autodétermination. Pourtant, depuis 1991, le référendum promis par le Maroc n'a jamais été mis en place, et les territoires occupés actuellement par le Maroc restent colonisés.

En tant que « conflit gelé », les États membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations unies ont une responsabilité particulière dans le blocage de la situation. Or, la France a toujours été un soutien indéfectible du Maroc dans son entreprise coloniale.

**Pourquoi parler du conflit du Sahara occidental aujourd'hui ?**

Ce qui fait l'urgence c'est, premièrement que la résistance sahraouie a repris les armes contre le Maroc depuis novembre 2020. Deuxièmement, que l'Union européenne a été condamnée par le Tribunal de l'UE en septembre 2021 pour avoir signé plusieurs accords commerciaux avec le Maroc en incluant les territoires sahraouis comme s'ils étaient marocains. Il est donc très important que le groupe GDR oblige le gouvernement à s'exprimer. Dans le cadre de cette séance de contrôle, nous allons inviter trois personnes pour s'exprimer. Il s'agit de Claude Mangin qui est une militante pro-Sahraouis depuis plusieurs décennies. Elle est mariée à Naama Asfari, qui est un militant des droits humains sahraouis prisonnier au Maroc depuis 2011 et reconnu torturé par l'ONU. Elle n'a pas le droit de se rendre au Maroc, et la France ne fait pas assez pour lui permettre de s'y rendre. C'est intolérable et c'est une violation flagrante du droit international par la France. Oubi Bouchraya quant à lui, est le représentant du Front Polisario à l'Union européenne, il nous parlera du rôle de la France à Bruxelles et à l'ONU sur ce sujet. Gilles Devers enfin est avocat, et il a plaidé pour les Sahraouis dans le cadre des accords illégaux Union européenne-Maroc. Il est l'artisan de la condamnation par le Tribunal de l'Union européenne de l'UE dans le cadre des accords illégaux avec le Maroc. Il viendra nous expliquer le rôle qu'a tenu la France dans ces accords et dans ce procès. ♦

### PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE



Audition de Frances Haugen, lanceuse d'alerte. Assemblée nationale, 10 novembre.

© DR

Les lanceurs et les lanceuses d'alerte constituent un nouveau pilier de notre République. Notre rôle est d'encourager et de protéger ces hommes et ces femmes qui dénoncent ceux qui, en toute connaissance de cause, commettent des actes contraires à nos lois et à nos principes. Les lanceurs et les lanceuses d'alerte sont utiles parce qu'il existe des zones noires qui échappent aux règles censées s'imposer à toutes et à tous. L'impunité n'a de place nulle part, mais s'y opposer est un acte difficile : on ne s'improvise pas lanceur d'alerte. Donner l'alerte, oser faire un signalement, n'est pas un acte anodin tant il peut avoir des conséquences irréversibles sur le quotidien du lanceur d'alerte et celui de ses proches. Les deux propositions de loi que nous avons examinées avaient pour ambition de mieux protéger les hommes et les femmes qui font le choix courageux de révéler des faits graves, nous les avons soutenues.

### RENFORCEMENT DU DROIT À L'AVORTEMENT

Nous avons examiné une proposition de loi transpartisane qui visait à garantir aux femmes le droit fondamental de disposer de leur corps en allongeant le délai légal d'accès à l'IVG de douze à quatorze semaines de grossesse. Cette mesure contribue à diminuer le risque d'avortement non sécurisé en permettant à toutes les femmes d'accéder à l'IVG dans des conditions sûres en France. L'allongement des délais d'IVG permet aussi d'éviter de creuser les inégalités sociales

entre les femmes : aller faire une IVG à l'étranger coûte trois à cinq fois plus cher pour les femmes qui ne peuvent la faire en France. Comme de nombreux médecins, et le Comité consultatif national d'éthique nous avons soutenu cette proposition.

### LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE



© Pixabay

La proposition de la loi de la majorité, qui avait le mérite de mettre au cœur des débats un sujet majeur, visait à créer un nouveau délit de harcèlement scolaire. Outre l'absence de moyens financiers et humains consacrés à la prise en charge des victimes par la médecine scolaire que prévoyait le texte, nous avons souligné le caractère inapproprié de la réponse répressive. En effet, ce n'est pas faire offense aux victimes que de rappeler que les auteurs de ces actes violents sont aussi des enfants et qu'ils doivent, à ce titre, relever d'une justice pour les mineurs. « Cette justice des mineurs est une conquête sociale que nous devons chérir, préserver, protéger, quelles que soient les circonstances » a rappelé Elsa Faucillon. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement visant à supprimer le délit de harcèlement scolaire et un autre tendant à inscrire la lutte contre le harcèlement scolaire dans le programme de l'enseignement moral et civique.

### RELATION ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS

Avec la majorité de nos concitoyens et de nos élus, nous continuons de dire stop à la métropolisation et à

la régionalisation des réponses, qui éloignent chaque jour un peu plus de nos territoires de vie les grands services de l'État.

Lors de la discussion générale du projet de loi dit 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) Sébastien Jumel a réaffirmé l'attachement des députés communistes à un État fort et stratège, qui planifie intelligemment, qui régule, qui aménage et qui prend soin.

« Nous sommes pour un État qui garantit l'égalité républicaine et le droit à la santé, à l'éducation, au transport et à une vie digne et sûre pour tous » a-t-il déclaré pour indiquer notre état d'esprit à l'aube des débats sur ce texte.



© Nicolas - Pexels

### BILAN DE LA COP26

L'urgence climatique renvoie à l'urgence d'une vie digne pour les populations des pays les moins développés : c'est ce cri qui a été lancé à la COP26 de Glasgow. L'engagement de 100 milliards de dollars de dotations, qui date de plusieurs années, ne sera pas honoré avant 2023, et le sera majoritairement sous la forme de prêts remboursables. Les populations de ces pays sont, en ce moment même, frappées par des inondations et des sécheresses extrêmes, qui détruisent les infrastructures et l'accès à l'eau et à la nourriture, ce qui conduira inéluctablement à grossir les rangs des réfugiés et des exilés. À l'aube de la présidence française de l'Union européenne, Hubert Wulfranc a interrogé le gouvernement sur les actions que la

France conduira pour augmenter et requalifier très significativement la dotation climatique aux pays les moins développés.

### SOUTIEN AUX FEMMES AFGHANES



© Marius Arnesen - flickr

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Marie-George Buffet a interpellé le gouvernement sur la situation des femmes en Afghanistan, où, dès leur prise de pouvoir par la force, les talibans les ont prises pour cible. Pour les soumettre et les rendre invisibles, ils ont fixé des interdits dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport, de la tenue et du droit à disposer de son corps, tout en encourageant les mariages forcés ou – quelle ignominie ! – la vente de petites filles.

La France doit contribuer à redonner la parole et leurs droits à ces femmes en accueillant en France celles qui le veulent, mais aussi en les soutenant, dans leur pays, dans leur combat contre l'inhumanité. La France ne peut ignorer le combat des femmes, ici et là-bas, pour être libres, tout simplement.

### DÉGEL DU POINT D'INDICE



© Pixabay

Le constat est édifiant : en vingt ans, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a décroché de 20 % par rap-

port à l'évolution du coût de la vie. Nous assistons à une véritable paupérisation de la fonction publique, qui entraîne une crise des vocations, notamment dans l'éducation nationale et dans les hôpitaux, qui peinent de plus en plus à recruter. Pourtant, le gouvernement refuse de toucher au point d'indice des fonctionnaires comme de rehausser le SMIC pour les salariés du privé et achète la paix sociale à coups de mesures sectorielles sans ambition. Alors que l'inflation a atteint 2,7 % sur un an, Jean-Paul Dufregne a interrogé le gouvernement pour savoir quand, enfin, il procéderait au dégel du point d'indice des fonctionnaires et au rattrapage de la perte de salaire qu'ils subissent depuis tant d'années.

### COLÈRE DES OUTRE-MER

Au retour de son voyage en Guyane et en Guadeloupe, Fabien Roussel a relayé la colère des habitants de ces territoires, exhortant le gouvernement à les écouter et les respecter. « Ce qu'ils veulent, ce n'est pas moins d'État mais un meilleur État. Ce qu'ils veulent, c'est l'éga-

lité garantie par la République. » Pourquoi là-bas la vie est-elle encore plus chère qu'ici ? Pourquoi là-bas le chômage frappe-t-il plus la jeunesse qu'ici ? Pourquoi tant de retard dans la lutte contre l'empoisonnement à la chlordécone ? Pourquoi sont-ils obligés, en Guadeloupe, d'aller remplir des bouteilles ou des jerricans pour avoir accès à l'eau ? Et en Guyane, pourquoi la République accepte-t-elle encore des projets industriels qui vont déverser des tonnes de cyanure dans nos fleuves, dans notre forêt amazonienne ! Il est temps de chercher à comprendre pourquoi nos compatriotes doutent autant de la parole du Gouvernement, et de mettre en place le plan d'urgence tant attendu par la population et les élus.



© DR

### SANTÉ : LE GOUVERNEMENT A CHOISI LE CAMP DU MARCHÉ !

A l'aube de l'an 2000, la France disposait du meilleur système de santé au monde. Vingt ans après, nous sommes à la remorque. Ce déclassement doit beaucoup aux coups portés à l'hôpital public, devenu le terrain d'expérimentation privilégié de la privatisation et du new management et à la compression des dépenses de santé.

En cinq ans ce sont 18 milliards d'euros d'économies qui auront été imposés à la branche maladie, dont 4 milliards aux établissements de santé. Ce sont aussi 13330 lits qui ont été supprimés depuis 2017, 5700 rien qu'en 2020 ! Cette situation a créé une crise de sens et le Ségur de la

santé ne suffit pas à réparer. Après tout ça, pas de quoi fanfaronner en avançant que le budget de la santé 2022 ne comporte pas de mesures d'économies ! Quant au projet de « grande sécu » qui à première vue pourrait être séduisant, est en train, d'après la presse, d'être enterré. Trop ambitieux, trop subversif pour les forces du marché...



© André Piacquadio - pexels

#AGENDA

# À VENIR

**JAN. 2022 MEILLEURS VOEUX !**

Après plus vingt mois de crise sanitaire au cours de laquelle nos compatriotes, les plus modestes en particulier, ont été profondément éprouvés, l'année 2021 se termine sans que nous puissions dire quand la crise s'achèvera.

A l'orée de l'année 2022, l'ensemble des députés communistes forment le vœu d'une année meilleure pour toutes et tous.

Année de tous les dangers pour notre démocratie et notre modèle social - déjà fortement abimé -, elle exige de chacune et chacun une mobilisation sans faille, seule à même de faire triompher les valeurs humanistes et de progrès qui sont les nôtres.

La campagne électorale qui est en train de s'ouvrir doit nous servir à porter haut et fort les propositions que nous avons formulées et défendues avec acharnement tout au long de cette XV<sup>ème</sup> législature.

Nous vous assurons de notre détermination à œuvrer à vos côtés pour y réussir ensemble. « A vos côtés », c'est-à-dire avec votre appui, sans lequel le changement ne sera pas au rendez-vous.

## LES DÉPUTÉ.E.S PARTENAIRES DE NOTRE GROUPE



Moétai  
BROTHERSON  
député de Polynésie



Manuëla  
KÉCLARD-MONDÉSIR  
députée de Martinique



Karine  
LEBON  
députée de la Réunion



Jean-Philippe  
NILOR  
député de Martinique



André  
CHASSAIGNE  
Président de groupe  
député du Puy-de-Dôme



Alain  
BRUNEEL  
député du Nord



Marie-George  
BUFFET  
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre  
DHARRÉVILLE  
député des Bouches-du-Rhône



Jean-Paul  
DUFFRÈGNE  
député de l'Allier



Elsa  
FAUCILLON  
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien  
JUMEL  
député de Seine-Maritime



Jean-Paul  
LECOQ  
député de Seine-Maritime



Stéphane  
PEU  
député de Seine-Saint-Denis



Fabien  
ROUSSEL  
député du Nord



Hubert  
WULFRANC  
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université  
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr  
01 40 63 60 81